

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUILLET 2023 À 18 H 30**

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 7 juillet 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Ordre du jour :

- 1) Décision relative aux bons d'achats scolaires,
- 2) Décision relative à la récompense pour les bacheliers,
- 3) Décision relative aux subventions octroyées aux forains à l'occasion de la ducasse 2023,
- 4) Questions diverses.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents: Jean-Marc BÉZÉ – Guillaume BOHACZ – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER.

Etaient absents excusés : Thierry LEMAIRE – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET – Elisa POULAIN.

Procuration : Monsieur Thierry LEMAIRE à Madame Myriam DELVALLÉE-MENARD.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le procès-verbal de la réunion du 9 juin 2023.

DÉCISION RELATIVE AUX BONS D'ACHATS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue depuis de nombreuses années, un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'année dernière, le conseil municipal avait maintenu ce bon à 80 €, en raison de l'augmentation de coût de la vie et laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée.

Monsieur le Maire propose de maintenir le bon d'achats scolaires à 80 €, pour cette année et les années à venir, en raison de l'inflation élevée, afin d'aider les administrés à faire à la hausse des prix des fournitures scolaires et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de renouveler l'octroi d'un bon d'achats scolaires pour un montant de 80 euros, pour cette année et les années à venir, aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à 16 ans révolus et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Les crédits, sont prévus au budget primitif 2023 et seront prévus aux budgets des années suivantes, au chapitre 67.

DÉCISION RELATIVE À LA RÉCOMPENSE POUR LES BACHELIERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune octroie, depuis plusieurs années, une récompense aux bacheliers sous forme de carte illicadeau, dont le montant variait en fonction de la mention obtenue :

- sans mention : 50 €,
- mention Assez Bien : 75 €,
- mention Bien : 100 €,
- mention Très Bien : 150 €.

Il poursuit en proposant aux conseillers municipaux de reconduire cette récompense dans les mêmes conditions cette année et les années à venir.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de récompenser tous les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en 2023 sous forme de carte illicado,
- de fixer le montant de cette carte en fonction des résultats obtenus :
 - sans mention : 50 €,
 - mention Assez Bien : 75 €,
 - mention Bien : 100 €,
 - mention Très Bien : 150 €.
- que les lauréats devront faire une demande officielle en mairie en fournissant un justificatif des résultats obtenus,
- que cette action sera reconduite pour les années à venir.

Les crédits sont prévus au chapitre 67 du budget 2023 et seront prévus au budget des années suivantes.

DÉCISION RELATIVE AUX SUBVENTIONS FORAINS OCTROYÉES À L'OCCASION DE LA DUCASSE 2023

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les subventions qui seront versées en 2023 aux forains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes :

- Madame Alicia CARON, Foraine : 400 €,
- Monsieur Eric DRACHE, Forain : 900 €.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2023 au chapitre 65.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une lettre recommandée avec accusé de réception a été envoyée à la DDTM pour constater l'installation illégale des deux mobil-homes au Chemin du Riot Del Val,
- Madame Myriam DELVALLÉE évoque le mail envoyé par Mr Thierry LEMAIRE au conseil municipal. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'en raison de la période estivale, les sujets importants seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal à la rentrée afin que chacun puisse s'exprimer et donner son avis.